

Rapport n°18

Accunsentu per a cessione di a lenza BH9 à prò di u Signore Jacques Philippe Paoli

Cession de la parcelle BH 9 au bénéfice de Monsieur Jacques Philippe Paoli

Par demande en date du 27 février 2025, Monsieur Jacques Philippe Paoli a informé la commune de son projet d'acquérir la villa de Monsieur Gaston Secondi sise à l'Arinella cadastrée BH10, qui a fait l'objet d'un refus de préemption de la part de la Ville en 2021.

Toutefois cette maison empiète pour une superficie d'environ 77 m² (sous réserve d'arpentage) sur la parcelle BH 9 d'une contenance totale de 355 m² appartenant à la ville de Bastia.

Une promesse de vente a été signée avec Monsieur Gaston Secondi pour l'achat de cette parcelle.

Le Pôle d'Evaluation Domanial des Finances Publiques a, par évaluation en date du 11 avril 2025, estimé la valeur métrique de la parcelle BH 9, à 27 € avec une marge d'appréciation de 15%.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la cession, au bénéfice de Monsieur Jacques Philippe Paoli, d'environ 77 m² à détacher de la parcelle BH 9 pour le prix de 2 079 €.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver la cession, au bénéfice de Monsieur Jacques Philippe Paoli, d'environ 77 m² à détacher de la parcelle BH 9, pour le prix de 2 079 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tous documents afférents à ce dossier.

SYNTHESE

La Ville propose de céder 77 m² de la parcelle BH9 à M. Jacques Philippe Paoli pour un montant de 2 079 €, afin de régulariser une situation d'empiètement liée à l'acquisition d'une maison située à l'Arinella.